



Gironde - France

☎ : 05 57 45 10 10

📠 : 05 57 45 10 29

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE 24-02 P

Le Maire de la Commune de SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Notamment l'article L 2212 et L 2213-2
Vu le Code de la Route ;
Considérant les difficultés que rencontre le service de ramassage des ordures ménagères pour procéder à la collecte ;
Considérant qu'il faut laisser libre accès aux services de collecte des ordures ménagères ;
Considérant que cette mesure est nécessaire afin de préserver la sécurité et l'ordre public ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de pouvoir accéder aux points de collecte des ordures ménagères, le SMICVAL est autorisé à emprunter toutes les rues de la commune hormis une partie du chemin du Tasta (voir plan) ;

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la ville, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC, la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée respectivement à Monsieur le Chef du Centre de Secours de SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC et à Monsieur le Président du SMICVAL Libournais Haute Gironde.

Fait à Saint-André-de-Cubzac

Le 16/02/2024

Le Maire



Célia MONSEIGNE

CERTIFIE EXECUTION

PUBLIE LE :

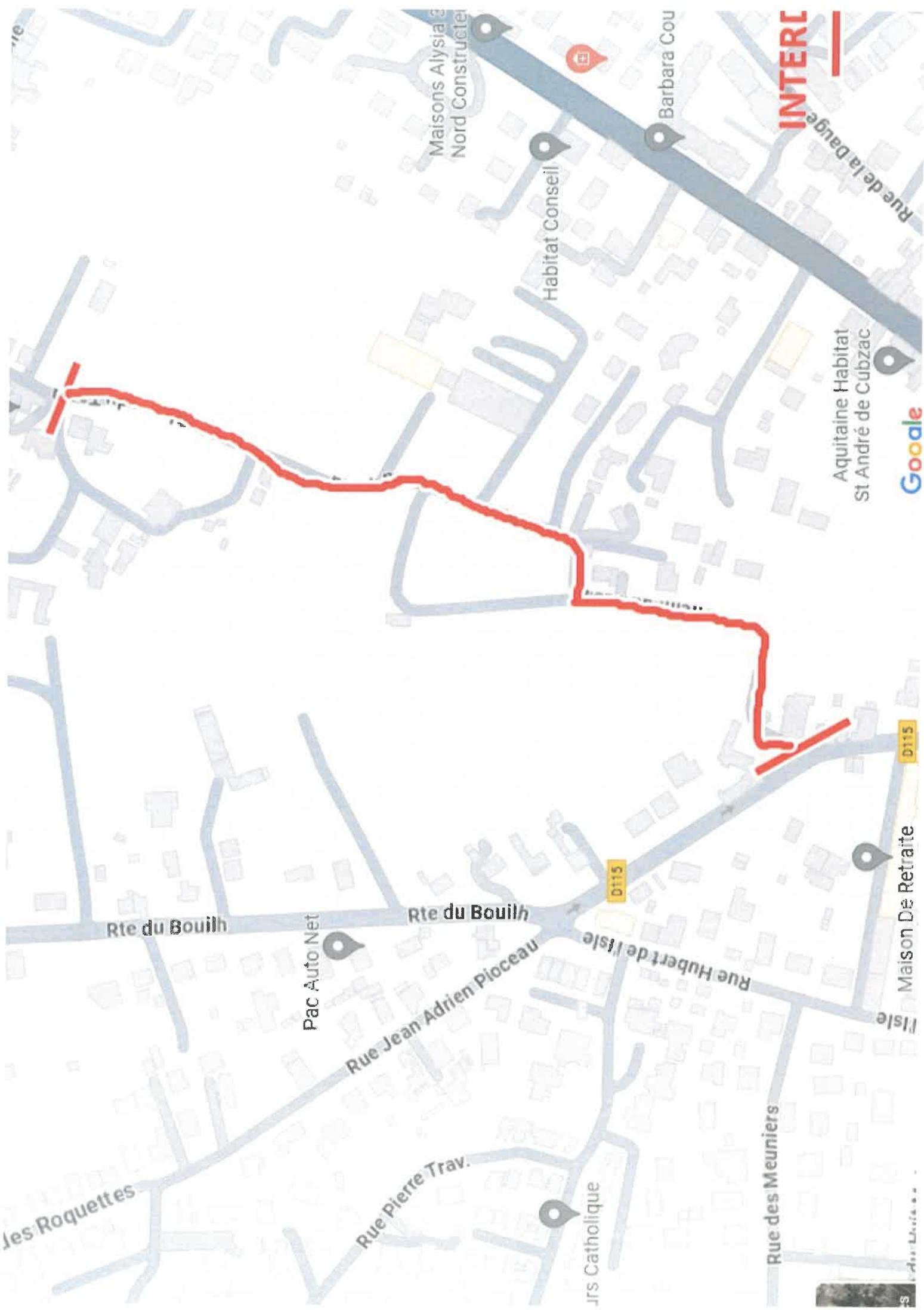
16/02/24

NOTIFIE LE :

20/02/24

Délais et voies de recours contre le présent arrêté :

Le (ou les demandeur(s) peut contester la légalité du présent arrêté dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet, il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux



INTER

Google

Maisons Alysia Nord Constructeur

Habitat Conseil

Barbara Cou

Aquitaine Habitat St André de Cubzac

Rte du Bouilh

Pac Auto Net

Rte du Bouilh

Rue Jean Adrien Pioceau

Rue Hubert de l'Isle

Maison De Retraite

Jes Roquettes

Rue Pierre Trav.

Jrs Catholique

Rue des Meuniers

D115

D115